



Problème après achat pompe à chaleur

Par **carlos55**, le **10/01/2009** à **17:45**

bonjour

j'ai fait poser une pompe à chaleur en remplacement de ma chaudière fioul, cet appareil était sensé être autonome jusqu'à -15° et chauffer normalement la maison.

dès la mise en service la pompe n'a pas fonctionné correctement un composant était défaillant...., le fonctionnement général a été quand même possible en débranchant ce module...

j'ai donc réglé, 75% du montant total en accord avec la gérante et le solde après réparation de l'appareil.

la facture qui m'a été remise est signée comme si j'avais payé l'intégralité.

3 interventions ont été nécessaires pour résoudre ce problème...

aujourd'hui, avec des températures négatives dehors, en dessous de $0, -2^{\circ}$, la pompe est incapable de chauffer seule ma maison, l'appoint électrique est indispensable, on est loin des -15° ?

ma question est:

- puis-je bloquer le restant dû à la caisse des dépôts et consignations?
 - que puis-je tenter contre cette société, je connais une personne qui a la même installation et qui a les mêmes problèmes que moi.
 - dois-je faire venir un huissier pour constater la non performance de cette machine?
- merci d'avance pour vos réponses avisées.